

LES PÊCHES

LA PRÉSENCE DE CHALUTIERS ÉTRANGERS DANS LES EAUX TERRITORIALES—DEMANDE DE CONSENTEMENT UNANIME À UNE MOTION AUX TERMES DE L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, je demande le consentement de la Chambre afin de présenter, pour les raisons suivantes, une motion en vertu de l'article 43 du Règlement. Je veux saisir la Chambre de ma motion par suite des violations répétées des eaux territoriales canadiennes par des navires étrangers qui naviguent au large de Terre-Neuve et notamment parce qu'il est difficile d'appliquer la limite de 12 milles promulguée récemment par le gouvernement canadien. J'estime que les navires étrangers qui naviguent à volonté se moquent des règlements canadiens. Selon moi, la situation exige, entre autres, une présence militaire permanente à Terre-Neuve non seulement pour protéger la souveraineté canadienne sous ce rapport, mais aussi les droits des pêcheurs canadiens. Je demande donc le consentement unanime, afin de proposer, appuyé par le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall):

Que la Chambre envoie la question de la surveillance maritime et aérienne des navires de pêche étrangers navigant à proximité des côtes canadiennes au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.

Que le comité étudie la question des intrusions répétées dans les eaux territoriales canadiennes de chalutiers et de dragueurs étrangers et que le comité étudie en outre les moyens possibles de déceler et de prévenir ces intrusions, par le concours des éléments aérien et naval des Forces armées canadiennes.

Que le comité examine l'opportunité de baser à Terre-Neuve des avions de combat de la région des Maritimes.

Monsieur l'Orateur, j'espère que cette motion recevra le consentement unanime de la Chambre.

M. l'Orateur: Les députés n'ignorent pas que la motion proposée par le député de Saint-Jean-Est doit obtenir le consentement unanime de la Chambre avant d'être mise aux voix. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Ainsi, la motion ne peut être mise aux voix.

* * *

LA LOI DE 1971 SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

MESURE PORTANT SUR LA RÉMUNÉRATION ASSURABLE, LA COMMISSION, LES PRESTATIONS, LES COTISATIONS, L'APPLICATION, ETC.

L'hon. Bryce Mackasey (ministre du Travail) demande à présenter le bill C-229 concernant l'assurance-chômage au Canada.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

[M. l'Orateur.]

QUESTIONS INSCRITES AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

PARC NATIONAL DE BANFF—LE COÛT DU SERVICE DE POLICE

Question n° 355—**M. Sulatycky:**

1. Combien en a-t-il coûté pour assurer un service de police dans le Parc national de Banff au cours des deux dernières années financières?

2. Quel ministère assume la responsabilité financière d'assurer un service de police dans ce parc?

M. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général): La réponse du ministère du Solliciteur général, dans la mesure où la question intéresse le service de police fourni par la Gendarmerie royale du Canada, est la suivante: 1. Le montant des frais de ce service pour l'année financière 1968-1969 n'est pas facile à obtenir, étant donné que le système de la Gendarmerie royale du Canada en matière d'états financiers chiffrés pour chacune des unités n'est pas assez détaillé pour fournir les renseignements pour les années financières antérieures à l'année 1969-1970. Le montant des frais de ce service pour l'année financière 1969-1970 a été de \$216,559.

2. Le gouvernement fédéral assume cette responsabilité financière, mais la province d'Alberta rembourse le gouvernement fédéral sur une base de frais partagés afin de pourvoir aux frais du service de police dans le Parc national de Banff, le taux de ce remboursement pour l'année financière 1969-1970 ayant été de 44 p. 100.

L'ORDINATION AU MINISTÈRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

Question n° 514—**M. Robinson:**

Combien d'heures-hommes ont été économisées chaque année grâce à l'utilisation d'ordinateurs par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social depuis que l'on a commencé à se servir d'ordinateurs?

L'hon. John C. Munro (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Il nous est impossible de répondre à cette question, à partir des dossiers gardés par le ministère. Une réponse complète serait trop coûteuse et le ministère ne dispose, ni du personnel ni des fonds qui lui permettraient d'entreprendre un projet d'une telle envergure.

LES CARTES DE CRÉDIT ET LES PRIX

Question n° 762—**M. Anderson:**

Le ministère de la Consommation et des Corporations applique-t-il un règlement exigeant que les sociétés se servant de cartes de crédit avisent les consommateurs de l'augmentation du prix des marchandises occasionnée par les frais des organismes de crédit et, dans la négative, le Ministère songe-t-il à adopter un tel règlement?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Non. Toutefois, le ministère procède à l'examen des dispositions de la loi sur l'intérêt et de la loi sur les petits prêts en vue d'une révision générale.